

# **Demande de subvention de fonctionnement Année 2023**



## SOMMAIRE

Préambule .....	p 1
Critères d'attribution .....	p 2
1 - Présentation de votre association .....	p 3
2 - Renseignements administratifs .....	p 4
3 - Compte de Résultat – Année 2022 .....	p 5
4 - Budget prévisionnel – Année 2023 .....	p 6
5 - Description des projets pour l'exercice à venir .....	p 7
6 - Participation à la vie de la cité .....	p 7
7 - Politique de développement durable .....	p 7
8 - Prise en compte des publics éloignés ou empêchés .....	p 8
9 - État des Soldes Bancaires .....	p 8
10 - Ratio de Thésaurisation .....	p 8
11 - Attestation sur l'honneur .....	p 9

## P R E A M B U L E

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

La Ville du RELECQ-KERHUON soutient les initiatives menées par les associations. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations de la commune et dans le cadre d'un véritable partenariat.

La commune entend s'engager dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- ✓ Facultatives : elles ne peuvent être exigées
- ✓ Précaires : leur renouvellement n'est pas automatique
- ✓ Conditionnelles : elles doivent respecter les critères d'attributions fixés par la Collectivité

Peuvent être bénéficiaires, les associations de type Loi 1901 dont le siège est situé sur le territoire Relecquois et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt du dossier type de demande de subvention ; la naissance de l'association s'apprécie au jour de sa parution au Journal Officiel des associations.

Pour toute création d'association ayant pour objet une activité déjà existante sur la commune, un accord préalable de la Ville (par courrier adressé à M. le Maire) sera nécessaire avant le retrait du dossier de demande de subvention.

Il est impératif de remplir complètement le dossier et d'y joindre toutes les justifications et éléments d'information utiles pour permettre au Conseil Municipal de statuer en toute connaissance de cause.

### **Pièces obligatoires à fournir :**

- Le présent dossier dûment rempli et signé
- L'état des soldes de tous les comptes bancaires de l'association au 31 décembre de l'année
- Les justificatifs des achats effectués dans les commerces de la commune pour atteindre le seuil plancher (inutile d'aller au-delà)
- La description du projet à caractère exceptionnel (si excès de thésaurisation)
- Un Relevé d'Identité Bancaire

**Le présent dossier de demande de subvention devra être adressé complet, au format papier, pour :**

**Le 6 janvier 2023 – dernier délai**

Le présent dossier concerne les subventions de fonctionnement. En sont donc exclues :

- Les subventions d'investissement
- Les subventions à caractère exceptionnel
- Les subventions à caractère social

La subvention est composée de deux parts :

- Une part fixe : 50% du montant de base
- Une part variable : 50% du montant de base

Toute association bénéficiera, à minima, du versement de la part fixe et percevra également une part variable à raison de 50% à une condition :

**↳ Que l'ensemble des sommes figurant sur l'état des soldes de tous les comptes bancaires n'excède pas une année de son budget de fonctionnement.**

Exception à cette règle : Le dépassement de thésaurisation d'une année du budget de fonctionnement peut être accepté s'il est lié à un projet précis, de nature exceptionnelle qui devra être justifié. (Voir point 9)

La variabilité est composée de 4 sous-critères faisant, chacun, l'objet d'une pondération.

	Sous-critère de variabilité	Pondération	
1	Participation à la vie de la cité suivant le barème suivant : - Action à but lucratif = 0.5 point - Action à but non lucratif = 1 point	De 0.5 à 1 ½ actions 2 actions 2 ½ à 4 ½ 5 actions ou plus	5 points 10 points 15 points 20 points
2	Achats dans les commerces de la commune *	Oui <input type="checkbox"/> 10 points	Non <input type="checkbox"/> 0 points
3	Politique de Développement durable	Oui <input type="checkbox"/> 5 points	Non <input type="checkbox"/> 0 points
4	Prise en compte des populations éloignées ou des publics empêchés (personnes handicapées) Social = 1 valorisation Handicap = 1 valorisation Social + handicap = 2 valorisations	Aucune valorisation = 0 point 1 valorisation = 10 points 2 valorisations = 15 points	

\*Pour les achats, un minimum est exigé de la part des associations suivant leur taille :

Taille de l'association	Plancher de la dépense à effectuer
< 50 adhérents	50 €
De 51 à 100 adhérents	100 €
De 101 à 199 adhérents	150 €
De 200 à 500 adhérents	250 €
> à 501 adhérents	500 €

Pour l'année 2023, les montants de base sont les suivants :

**A – Pour une association autre qu'affiliée à l'Office des Sports**

Nombre d'adhérents	Montant
< 50 adhérents	200 €
De 51 à 75 adhérents	250 €
De 76 à 100 adhérents	300 €
Au-delà de 100 adhérents	350 €

**B – Pour une association affiliée à l'Office des Sports, sauf coopératives scolaires**

13 €/ licencié Relecquois et 6.50 € par licencié extérieur

**C – Coopératives scolaires**

Forfait à 170 € par établissement scolaire (le groupe scolaire J. Moulin et l'école Achille Grandeau forment un seul établissement)

## 1 – PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

### Identification de l'association

Nom de votre association :

Sigle :

Objet :

### Informations complémentaires

Adresse de son siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Adresse site Internet :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en sous-préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquez le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

### Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

### Identification de la personne chargée du dossier de subvention, si différente

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

## 2 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### 1) Renseignements administratifs et juridiques

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? OUI  NON

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : \_\_\_\_\_ attribué par en date du :

Date de publication de la création au Journal Officiel :  
 Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? OUI  NON

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?  
                                          Agréé OUI  NON   
                                          Bénévole OUI  NON

### 2) Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association,  
 (À jour de la cotisation au 31 décembre de l'année)

Dont  bénévoles

Dont  hommes

Dont  femmes

Dont  domiciliés sur la commune. Soit un % de :

Dont  extérieurs à la commune. Soit un % de :

#### Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

Votre association emploie-t-elle des salariés ? OUI  NON

Si oui, combien ?	
Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT <sup>1</sup> )	
Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :	Euros

1 Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 \* 3/12 ETPT;



## 4 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION – Année 2023

Exercice

date de début :

date de fin :

CHARGES	* Montant en €	PRODUITS	* Montant en €
<b>60 Achats</b>		<b>70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Fournitures non stockables ( eau, énergie..)		Prestation de services-animations	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Sponsoring	
Fournitures administratives		Produits des activités	
Autres achats		Séjours, sorties	
Achats de marchandises			
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>74 Subventions d'exploitation</b>	
Engagements-Licences		Etat : (préciser le(s) ministère(s) sollicités	
Entretien et réparations (installations et matériels)		Région(s)	
Primes d'assurances			
Divers			
Documentation		Département(s)	
<b>62 Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s)	
Publicité, publications		- fonctionnement	
Annonces et insertions			
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications		- exceptionnelles (préciser) :	
Services bancaires, autres			
Divers			
<b>63 Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
<b>64 Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Autres recettes (préciser)	
Charges sociales			
Autres charges de personnels		<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>Dont cotisations</b>	
<b>66 Charges financières</b>		<b>76 Produits financiers</b>	
<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>77 Produits exceptionnelles</b>	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<b>86 Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 Contributions volontaires en nature,</b>	
Mise à disposition gratuite des biens et services		Bénévolat	
Personnel bénévole		Prestations en nature	

Ne pas indiquer les centimes d'€

## 5 – DESCRIPTION DES PROJETS ANNEE 2023

### Objectifs du projet :

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc...) ?
- Date ou période de réalisation :
- Coût estimatif :

## 6 – PARTICIPATION À LA VIE DE LA CITE

*(ex. forum des associations, LudiK, soirée dansante, loto, vide grenier, conférences, etc...)*

Préciser la nature, les lieux et les dates

Animation à but non lucratif			Animation à but lucratif		
Nature/description	Date	Lieu	Nature/description	Date	Lieu
1.			1.		
2.			2.		
3.			3.		
4.			4.		
5.			5.		
6.			6.		

## 7 – POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

*(Préciser la politique de votre association en matière de développement durable : tri des déchets après manifestation, politique zéro papier...)*

---



---



---



## 11 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'association .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

**déclare :**

- ◆ que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- ◆ que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ◆ exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- ◆ que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- ◆ que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières - ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- ◆ demander une subvention de : ..... € au titre de l'année 2023

- ◆ que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB)

Fait au RELECQ-KERHUON, le

Signature du représentant(e) légal(e) de l'association,

**Disposition réglementaire prévue à l'article 6 du P.JL confortant les principes de la République**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN  
DES ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

**Préambule**

- Importance de la contribution des associations à la vie de la Nation.
- Légitimité de la contribution financière des collectivités publiques et du respect des principes républicains par les associations bénéficiaires de subventions.
- Principes énoncés par l'art. 6 de la loi.
- Délimitation de la notion de subvention (art. 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
- Nécessité d'une procédure contradictoire en cas de décision de retrait de subvention par la collectivité (art. L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration).
- Rappel du principe de laïcité de la République – article 1er de la constitution selon lequel « la France est une République (...) laïque ».
- Aménagement de ces dispositions au regard de l'objet de certaines associations.

---

**ENGAGEMENT N° 1 : LIBERTE DE CONSCIENCE**

- Respecter la liberté de conscience des membres et des tiers.
- S'abstenir de prosélytisme abusif

**ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTE D'ASSOCIATION DES MEMBRES**

- Assurer la liberté des membres de se retirer de l'association.
- Assurer le droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT N° 3 : EGALITE ET NON-DISCRIMINATION**

- Egalité devant la loi.
- Egalité femmes-hommes au sein de l'association et prévention de toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.
- Absence de toute différence de traitement injustifiée.

**ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITE ET PREVENTION DE LA HAINE ET DE LA VIOLENCE**

- Ne pas cautionner ou provoquer à la haine ou à la violence.
- Rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE**

- Ne pas entreprendre, ni soutenir ou cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Ne pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique, notamment des personnes en situation de handicap.
- Protéger la santé et de l'intégrité physique et morale des membres et bénéficiaires des services de l'association, notamment des mineurs.

**ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA LEGALITE ET DE L'ORDRE PUBLIC**

- Ne pas causer de trouble à l'ordre public.
- Ne pas revendiquer sa propre soustraction aux lois de la République pour un quelconque motif,
- Ne pas recourir aux actions violentes.

**ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA REPUBLIQUE**

- Respecter l'emblème national, l'hymne national et la devise de la République.